



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 99/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 20 Votants : 26 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 DEC. 2013

Affiché le :

L'An deux mille treize, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÛN, SCHINTONE, ANDUZE, BERNES, TISSEYRE, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, RIGAUD, FERTE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme PETIT	à	M. BERNES
M. ESPINOSA	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. BEUILLE
Mme DECAMPS	à	Mme LASSALLE
Mme LLOUBERES	à	Mme GONZALEZ
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTS : M. PLATEAU, Mme DURAND, Mme GESTA.

Secrétaire : M. CANEZIN a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - Projet groupe scolaire Louise Michel - attribution du concours restreint de maîtrise d'œuvre

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération N° 48/13 du 6 juin 2013 par laquelle elle a été autorisée à lancer la procédure de concours restreint pour la désignation de la maîtrise d'œuvre qui aura la charge de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des travaux du projet du groupe scolaire Louise Michel.

Situé sur une parcelle de 5640 m² chemin de Las Argilos, le groupe scolaire Louise Michel sera composé de 16 classes (10 classes élémentaires et 6 classes maternelles), d'une surface définie de 3500 m², pour un montant de travaux, après étude de programmation, de 4.8 Millions d'€ HT.

Le jury concours qui s'est réuni le 5 décembre 2013, a proposé un classement, dans le respect de l'anonymat, entre les trois équipes admises à concourir :

- 1^{er} : dossier C
- 2^{ème} : dossier B
- 3^{ème} : dossier A

Après avoir levé l'anonymat, l'équipe de maîtrise d'œuvre lauréate est le groupement constitué de Madame DAMON (Architecte Mandataire); Madame SAGNES (Architecte associée), BET CULOS (BET Structures), Gleize Energie (BET Fluides), Emacoustic (Acousticien), DFENCO (BET SSI), Bio Hygiene (Cuisiniste), ECO (Economiste).

Madame le Maire rappelle que les trois candidats ayant remis une offre conforme recevront une prime de 20 000 € HT (délibération N°48/13).

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité
(1 abstention : M. SALAÜN) :**

- D'attribuer le concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire Louise Michel au groupement cité ci-dessus avec un taux de rémunération fixée à 10.42 % du coût prévisionnel des travaux, soit pour un montant de 500 160.00 € HT.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 décembre 2013

Le Maire,


Lysiane MAUREL

